

énergétiques destinés à votre pays, lors de la terrible vague de froid qui vous a frappés de façon si inattendue. Nous l'avons fait tout simplement parce que c'est là le geste d'un voisin envers son ami privé de chauffage. De même, nous avons beaucoup apprécié la manière dont les Etats-Unis ont traité le projet de dérivation de Garrison au Dakota du Nord, lequel aurait pu avoir de très graves effets polluants dans notre province du Manitoba. Encore une fois, on sentait là de la part des Etats-Unis une volonté de prendre en considération les préoccupations canadiennes et de déterminer la taille et le rythme d'avancement de ce projet d'une manière qui réponde, espérons-le, à nos exigences et qui soit, somme toute, à notre avantage mutuel.

Ce sont aussi des relations de ce genre qui nous permettent de corriger certaines impressions fausses qui circulent aux Etats-Unis à notre sujet, comme ce fut le cas, par exemple, il y a quelques années, lorsque nous avons adopté notre Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Il était clair à l'époque qu'une bonne partie des Etats-Unis se méprenait sur nos intentions et avait l'impression que nous ne faisons plus bon accueil à l'investissement américain ou étranger au Canada. On m'a informé au dîner que votre organisme a justement tenu un colloque à ce sujet et j'en suis fort heureux car, bien entendu, il n'y a rien de vrai, pas la moindre parcelle de vérité, dans cette assertion selon laquelle nous voudrions décourager l'investissement étranger. Au contraire, dans une société en expansion aussi rapide que la nôtre, les besoins de capitaux sont astronomiques, et il est évident que nous devons aller en chercher une bonne partie au-delà de nos frontières. Et quand je dis au-delà de nos frontières, est-il besoin de préciser que je pense d'abord et avant tout aux Etats-Unis?

A la base de notre Loi sur l'examen de l'investissement étranger, il y a une prise de conscience que vous, du sud-est des Etats-Unis, êtes sûrement en mesure de comprendre. Nous avons en effet senti la nécessité d'un droit de regard plus complet sur la manière dont notre développement allait se faire, et aussi d'une participation raisonnable de notre peuple aux bénéfices de ces investissements, au même titre que l'investisseur lui-même. Essentiellement, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger dit simplement que les capitaux étrangers sont les bienvenus, dans la mesure où le Canada en tire un profit substantiel. Vous conviendrez avec moi que c'est là une position tout à fait raisonnable. Je constate d'ailleurs qu'à mesure que les Etats-Unis deviennent sensibles aux motifs qui nous ont guidés, il y a chez eux de moins en moins de confusion et de plus en plus de compréhension et de sympathie à l'égard du point de vue que nous avons adopté.